

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mars 2023

**JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 481

présenté par  
M. Guillon

-----

**ARTICLE 2**

À la fin de l'alinéa 3, substituer à la date :

« 31 décembre 2024 »

la date :

« 15 septembre 2024 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à remplacer la date du 31 décembre 2024 par la date du 15 septembre 2024.

En effet, ce projet de loi devrait concerner seulement les Jeux Olympiques et Paralympiques. La date du 31 décembre 2024 pour l'autorisation d'exercice des organismes concernés en France, ne doit pas excéder le 15 septembre 2024.

Tel est le sens de cet amendement.